



violation de semi liberté.

Par **didleeth**, le **19/02/2009** à **20:23**

Bonsoir à vous,

Le compagnon de ma mère est en semi-liberté grâce à un contrat de travail.
Ce contrat a été fait par son oncle qui bien sur, l'a établi afin de lui permettre de sortir.

Mon soucis c'est que cette personne nous harcèle ma petite soeur et moi (respectivement 21 et 19 ans), soit par le biais du téléphone portable, soit il cherche à nous atteindre par ma mère, qui elle ne dit rien par soumission.

J'ai donc récupéré le numéro du directeur d'établissement de la prison, le numéro de la SPIP, et le numéro du tribunal d'instance de Marseille en espérant pouvoir contacter son juge d'application des peines.

Je voudrais aussi porter plainte, qui aurait pu s'ajouter à une plainte de coup et blessure sur ma petite soeur que les gendarmes ont refusé de prendre car elle était mineure!!!

Dans quel ordre dois-je faire ces démarches s'il-vous-plait?

et je vous remercie pour votre fabuleux travail qui est d'aider les plus ininformés.

respectueusement.